

Rennes, le 5 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Candidature aux fonctions de Commissaire enquêteur

Un certain nombre de décisions administratives et de projets d'aménagement sont précédés d'une phase d'information et de consultation de la population, sous forme d'enquête publique. Le commissaire-enquêteur, personne indépendante et compétente, est chargé d'analyser le dossier soumis à enquête et de délivrer un avis sur tout projet d'aménagement du territoire. Son rôle est donc essentiel pour favoriser l'expression du public autour de projets structurants pour la vie locale (plus d'infos sur <https://www.cnce.fr/>).

Si vous résidez en Ille-et-Vilaine, vous pouvez présenter votre candidature aux fonctions de commissaire enquêteur à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Pour candidater, il vous faut adresser **une lettre de motivation et une photocopie d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité recto-verso, passeport) **accompagnées des précisions suivantes :**

1. Indication de vos titres ou diplômes, de vos éventuels travaux scientifiques, techniques ou professionnels, des différentes activités exercées ou fonctions occupées dans un cadre professionnel ou associatif.
2. Indication sur votre disponibilité et sur les moyens matériels de travail dont vous disposez, notamment le véhicule et les moyens informatiques.

L'ensemble de ces documents devra être adressé au plus tard **le 1er septembre 2018 en recommandé avec avis de réception postale** à l'adresse suivante :

Secrétariat de la commission départementale d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
DCIAT/BEUP
3 avenue de la préfecture
35026 Rennes Cedex 6

Consultez les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur en Ille-et-Vilaine sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, dans la rubrique « Publications » : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Les-commissaires-enqueteurs>

La commission départementale chargée de fixer la liste des commissaires enquêteurs en Ille-et-Vilaine se réunira au dernier trimestre 2018 pour auditionner les candidats. Les résultats seront ensuite communiqués par courrier à l'issue de cette réunion.

La liste des commissaires enquêteurs agréés dans le département fait l'objet d'une décision qui est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Contact presse : Morgane TIREL

Préfecture BRETAGNE - ILLE-ET-VILAINE – 02.99.02.11.81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr
Retrouvez-nous sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr @BretagneGouv